

Stratégies de développement durable au Nord et au Sud à l'aune de l'économie solidaire.

Eric DACHEUX, Professeur des Universités (Clermont 2) & Daniel GOUJON, Maîtres de Conférences à l'Université Jean Monnet – IUT de Roanne, membres du GRIL (Groupe de Recherche sur les initiatives Locales) composante roannaise de Institut des Etudes Régionales et des Patrimoines (IERP - EA 3723)

Résumé

L'économie solidaire est un projet politique de développement alternatif. Elle fait figure de socle sur lequel construire des stratégies conformes aux exigences du développement durable. Au Nord, l'Economie solidaire amène les individus à poser la question du choix du système économique. De plus elle permet de réfléchir au sens à donner au développement et non plus à se suffire du prêt à penser fournit par le marché et son incessante incantation en faveur de la croissance économique. Au sud, la stratégie est tout autre. On s'inscrit dans la valorisation de l'existant - économie encastrée dans le local - et dans la mise en place d'une économie plurielle assujettie à des critères sociaux et écologiques.

Ainsi, l'économie solidaire constitue un axe majeur pour ré encastrer l'économie au Nord. Elle fournit au pays du Sud de outils favorables à leur nécessaire développement qui ne saurait être durable si l'on s'en tient aux seules exigences de marché.

Abstract

The solidarity economy is a project policy of alternate development. It looks like base on which to build strategies corresponding to the requirements of the sustainable development. In the North, the solidarity economy brings the individuals to ask the question of the choice of the economic system. Furthermore it allows to think about the direction to be given to the development and either to be self-sufficient of the loan to think supplies by the market and its ceaseless incantation in favour of the economic growth. In the South, the strategy is quite other. The question is the valuation of the existing - economy embeded in the premises - and in the implementation of a plural economy liable for social and ecological criteria.

So, the solidarity economy constitutes a major axis for embeded the economy in the North. It supplies in the country of the South of tools favorable to their necessary development.

« L'économie solidaire constitue le fondement d'une mondialisation humaniste, d'un développement durable, socialement juste et orienté vers la satisfaction rationnelle des besoins de chacun et de tous les citoyens de la Terre, en suivant un chemin inter-génération de développement durable de la qualité de notre vie » cette citation est l'œuvre des militants d'un pays émergent, elle rejoint, pourtant, les propos tenus par un ministre de l'économie d'un des pays les plus riches du monde : « On ne peut plus ignorer aujourd'hui le phénomène de globalisation de l'économie [...]. Face à cette déterritorialisation de certains pans d'une économie qui n'est plus toujours à échelle humaine, l'économie solidaire s'inscrit dans un projet : remettre l'être humain au centre de l'économie ». Au fond, ces propos tenus respectivement par les signataires de la « Charte des principes d'économie solidaire » du

Forum brésilien d'économie solidaire et le ministre luxembourgeois Jeannot Kercké¹ montrent deux choses : la globalisation n'a pas tué l'utopie d'une universalité humaniste ; la citoyenneté participative a vocation à se développer au sein même de la sphère économique. Pas de développement durable sans une démocratie capable de soumettre la recherche de rentabilité à une logique d'intérêt général. De même, un monde pluriel réclame une économie plurielle. Le texte, important, de l'UNESCO sur la préservation de la diversité culturelle restera lettre morte, si partout, en tous lieux, quel que soit le contexte, politique, social, économique et écologique s'impose la même vision utilitariste du développement. Un monde plus démocratique passe par une démocratisation de l'économie. Telles sont les deux idées force de ce texte qui s'articulera en deux mouvements complémentaires. Le premier temps, théorique, invite à sortir des cadres disciplinaires séparant l'économique et le politique pour proposer une nouvelle définition de l'économie saisissant la spécificité de l'économie solidaire. Un second temps, empirique, décrit la réalité internationale de l'économie solidaire, ses caractéristiques universelles et sa vision alternative du développement au Nord et au Sud.

I-L'ECONOMIE SOLIDAIRE : UNE REMISE EN CAUSE DE LA VISION LIBERALE DU DEVELOPPEMENT*

Notre thèse est simple : dans un contexte de plus en plus complexe, l'intelligence démocratique est souvent la voie la plus performante pour répondre au défi du développement durable. Autrement dit, si, dans certains cas, les forces du marché contribuent à un enrichissement collectif, si, dans certains autres, une politique économique keynésienne peut être d'une grande efficacité, au fur et à mesure que s'entrecroisent problèmes économiques, politiques, culturels et écologiques, l'intelligence collective territorialisée devient la mieux à même de proposer des innovations économiques respectueuses de l'environnement, des valeurs culturelles et des pratiques démocratiques locales. Il s'agit donc de rappeler que les raisons d'agir, y compris les raisons d'agir en matière économique, sont toujours multiples. Elles sont, très souvent, mues par l'intérêt égoïste, mais elles peuvent aussi, beaucoup plus souvent qu'on ne le croit, obéir à des motifs religieux, politiques, sociaux ou philosophiques. De même la compétition est, parfois, le moteur d'une saine stimulation qui tire la qualité vers le haut et les prix vers le bas, elle peut aussi engendrer, Microsoft en est l'archétype, un monopole où le rapport qualité/prix est défavorable au consommateur. La coopération est coûteuse en temps et peut engendrer des « passagers clandestins » qui profitent de la situation, elle peut aussi, comme le démontrent les coopératives basques de la région de Mondragon, être un formidable démultiplicateur de richesses pour un territoire. Empiriquement, l'économie n'est pas uniquement la recherche de la maximisation de l'utilité individuelle par un agent égoïste, même si ce cas de figure existe. Il convient donc d'élargir le spectre, de repenser l'économie pour mieux saisir la portée de l'économie solidaire

1.1. Approche microéconomique : l'économie solidaire et le développement durable confortent le système économique dominant.

L'ordre économique est celui de la mise en valeur des ressources. Pour survivre et s'épanouir, les sociétés humaines organisent la production, la circulation et la consommation des

¹ Dans la préface du n°1 de Ecosol Review, Luxembourg, Editions Le Phare, 2007.

* Cette première partie condense et enrichit une communication co-rédigée avec Daniel Goujon intitulée « Définir l'économie : une responsabilité épistémologique de l'économie solidaire » 7^{iem} rencontre du Réseau interuniversitaire des chercheurs en économie solidaire, Rennes, 2007.

ressources naturelles (faune, flore, etc.), humaines et artificielles (objets, savoirs scientifiques, etc.). L'ordre économique si l'on en croit Braudel et Polanyi fut longtemps dominé (par l'ordre politique et/ou l'ordre symbolique) Cependant à partir du XI^e siècle, affirme Braudel, la domination de l'ensemble « économie » sur les autres ensembles se fait de plus en plus nette². Elle se renforce au fur et à mesure que l'économie de marché puis le capitalisme se développent en invisibilisant une grande partie de la « civilisation matérielle » que Braudel nomme « économie du rez-de-chaussée ». Dans la grande transformation, Karl Polanyi (1983) évoque les dangers d'une telle domination de l'ordre économique. Il insiste sur les dangers que l'idée de marché autorégulateur fait peser sur la démocratie. Vouloir, comme les néo libéraux, bâtir une société reposant exclusivement sur la liberté d'entreprendre, refuser toute régulation politique et symbolique du système économique, bref, vouloir faire advenir une société de marché où toutes les relations économiques mais aussi tous les échanges sociaux sont régis par le principe d'une libre négociation entre intérêts égoïste, c'est, dit Polanyi, commettre deux crimes : transformer la planète en marchandise et vider la démocratie de sa substance. En effet, explique Polanyi se souvenant sans doute de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, il n'y a pas de liberté individuelle effective sans règle collective et sans pouvoir, politique et symbolique, pour les légitimer et les faire appliquer : « C'était pourtant ce que donnait une conception de la société fondée sur le marché, qui tenait pour équivalentes l'économie et les relations contractuelles, et les relations contractuelles et la liberté. [...] La vue était limitée par le marché qui « fragmentait » la vie en secteur du producteur –celui-ci se termine quand son produit atteint le marché – et secteur du consommateur pour lequel tous les biens proviennent du marché. Le premier tire « librement » son revenu du marché, l'autre l'y dépense « librement ». La société prise comme un tout restait invisible. Le pouvoir de l'Etat n'entrait pas en ligne de compte, puisque le mécanisme du marché devait fonctionner d'autant plus sagement que ce pouvoir était plus faible. Ni les électeurs, ni les propriétaires, ni les producteurs, ni les consommateurs ne pouvaient être tenus pour responsables de ces brutales restrictions à la liberté qui survenaient en même temps que le chômage et la misère³», commentait, en 1941, Karl Polanyi en décrivant la société de marché du dix-neuvième qui, pensait-il, était morte avec la première guerre mondiale et qui pourtant menace toujours notre démocratie (Humbert, Caillé, 2006). Pourtant, s'impose encore aujourd'hui une vision libérale de l'économie. Or, cette vision parasite celle de l'économie solidaire.

Pour définir la science économique nous nous référons aujourd'hui de façon presque exclusive à une approche microéconomique centrée sur le problème de la gestion de la rareté. Selon cette approche, relèverait de l'économique tout acte consistant à mettre en œuvre de façon raisonnée - rationnelle pour les économistes -, des ressources qui existent naturellement en quantité limitée afin de répondre à l'infinité des besoins humains. Cette définition permet de développer une approche, rationnelle, logique, cartésienne qui semble écarter les interprétations idéologiques propres aux autres sciences sociales. L'économie sous couvert des mathématiques devient une science exacte et non une science politique. Science qui, le paradoxe est à souligner, trouve pourtant sa légitimité et sa justification morale, dans la défense des valeurs politiques héritées des Lumières : individualisme, liberté et rationalité. Cependant, une telle définition de l'économique par son objet principal d'analyse (gérer la

² Dans le chapitre V du tome II de « Civilisation matérielle et capitalisme », Braudel définit la société comme l'ensemble des ensembles : l'économique, le social hiérarchique, le politique, le culturel. Pour lui il convient de garder cette pluralité à l'esprit mais « plus encore, il importe de ne pas imaginer a priori que tel ou tel secteur puisse avoir une fois pour toutes, le pas sur un autre ou le pas sur tous les autres. » [...] « En Europe [...], l'économie en développement rapide a pris assez souvent le pas sur les autres secteurs à partir du XI^e ou du XII^e siècle, plus sûrement encore à partir du XVI^e; elle les a obligés à se définir par rapport à elle et cette primauté qui s'affirme, nul doute que ce ne soit une des racines de la modernité précoce de l'étroit continent » (T2 P. 409)

³ Polanyi, 1983, p. 331.

rareté des ressources pour répondre aux besoins humains) englobe toutes les activités humaines. Ainsi perçue, la science économique n'a pas de domaine réservé, elle est une façon parmi d'autres d'appréhender l'action de l'homme. Pour prendre volontairement des exemples éloignés des principaux sujets d'étude de la science économique, la culture, l'amitié ou bien encore l'amour peuvent faire l'objet de démarches raisonnées afin de répondre au mieux à ces besoins par définition insondables.

Dans ce cadre de pensée libérale, la lutte contre l'exclusion est de nature économique puisqu'elle englobe toutes les actions individuelles et sociales mises en place pour répondre aux besoins d'insertion et de cohésion sociale. Développer des services à la personne, par exemple répond bien à la logique politique de l'économie solidaire (le lien social), mais justifie du même coup la marchandisation de ce service, donc in fine, la marchandisation du lien social. Marchandisation qui contribue à l'avènement d'une société de marché, que l'économie solidaire prétend combattre. A partir de cette acceptation implicite de la définition dominante de l'économie, l'Economie Solidaire apparaît, au mieux, comme un projet complémentaire à l'économie de marché permettant de rendre « socialement cohérent » son fonctionnement, elle devient en quelque sorte « l'économie pour les pauvres ». Au pire, l'économie solidaire serait une tête chercheuse défrichant de nouvelles sources de profitabilité, justifiant le développement de la marchandisation des liens sociaux.

Cette transformation d'une critique du système économique dominant en soutien effectif de ce système, se retrouve également de manière éclairante dans la notion de développement durable. En effet, celui-ci est appréhendé, dans une vision libérale, comme la nécessité de gérer au mieux (de manière durable) une ressource rare (l'écosystème) sans se préoccuper des origines de cette rareté (les dégâts engendrés par le système de production capitaliste). Dès lors le développement durable risque moins d'être une remise en cause du mode de production capitaliste que la condition même de sa survie : découvrir de nouvelles zones de profit. Les droits à polluer sont un exemple éclairant en la matière d'une logique qui sous prétexte de contraintes écologiques et de rareté des ressources naturelles, justifie la création d'un nouveau marché. Ainsi en s'inscrivant dans une simple logique de gestion des ressources rares, le développement durable s'inscrit pleinement dans la logique contre laquelle il prétend lutter.

Ainsi cette approche micro économique qui conduit à justifier la marchandisation de tous les biens (y compris la terre et la monnaie) de toutes les activités humaines (le travail, les relations sociales) voire de la planète entière (le vivant) au nom d'une lutte rationnelle contre la rareté finit par pervertir, de l'intérieur, les solutions alternatives au système actuellement dominant. De plus, une telle approche naturalise les processus de décisions en évacuant la notion de choix démocratique. La rareté est perçue comme naturelle, économique, et non comme le résultat de choix humains, de décisions politiques qui peuvent être remises en cause. Le développement durable apparaît comme une mécanique au service d'une croissance compatible avec les ressources naturelles et non comme un projet politique pouvant conduire à une remise en cause de la notion même de croissance. L'intérêt général se voit confondu avec le PIB, alors qu'il relève de la définition exclusive des citoyens. Cependant il existe une autre approche de l'économie qui permet de penser une autre approche du développement durable.

1.2. Approche macroéconomique : l'économie solidaire une approche renouvelée du développement durable.

Selon une approche macroéconomique, l'économie a trait à la création (production), répartition et dépense collective de valeur économique (richesses économiques selon les

anciens). Cette notion de valeur qui a fait l'objet de débat dans l'histoire de la pensée économique est indissociable de la notion de monnaie, car la monnaie est la forme nominale du produit, c'est elle qui permet la mesure économique des biens et services en les transformant en nombre. Ainsi, la notion de monnaie est un préalable à toute définition et délimitation de l'économie. Cette définition de l'économie (les échanges monétaires) est minoritaire, mais pas isolée. Par exemple pour B. Schmitt (1984), c'est le versement (l'émission) d'unités monétaires venant rémunérer l'implication productive des salariés (facteur travail) qui permet de mesurer globalement la valeur économique créée à l'occasion de la production. De même, des membres de l'école de la régulation comme F. Lordon et A. Orléan, font de la monnaie, le critère d'existence de l'économie : « [...] le rapport monétaire est premier. Il est ce par quoi l'économie marchande accède à l'existence.[...] Au lieu de voir dans la monnaie un instrument conventionnel permettant l'expression indirecte d'une valeur qui lui préexisterait, il faut à contrario considérer que la monnaie et la valeur constituent une seule et même réalité. [...] la monnaie n'est pas une marchandise ou un instrument facilitant les échanges mais l'institution qui donne sens collectivement aux activités d'échanges en s'offrant comme le but commun des efforts acharnés de tous » (Lordon, , Orléan, 2006, pp3-5). Approche qui se dit en affinité avec les thèses de Simmel et qui n'est pas, dans certaines formulations⁴, très éloignée de celle d'Habermas faisant de l'argent le médium du système économique (Habermas, 1997).

Délimiter le système économique comme étant la sphère des échanges monétaires, ne veut pas dire que cette dernière soit autonome, « désencastrée » pour reprendre l'expression de Polanyi. Au contraire, dans la perspective qui est la notre, l'organisation retenue pour présider à la production des biens et services économiques va dépendre de trois critères fondamentaux : l'économique, le politique et le symbolique. En ce qui concerne l'économique, on parle de système économique pour désigner tout à la fois le mode de production dominant (capitaliste, étatique, communautaire, familial) et le système de prise de décision économique. Nous désignons par politique, les lois et réglementations en place venant réguler la sphère économique. Enfin, le symbolique se compose des croyances, des habitudes et règles sociales, des non dits sociétaux ou bien encore de la place du religieux rentrant en compte dans les prises de décision économiques⁵. Le système économique retenu par la collectivité est donc à la confluence de ces trois critères et connaît une perpétuelle évolution.

Une telle définition macro économique présente donc plusieurs avantages dans une perspective d'économie solidaire. Elle permet de délimiter le domaine économique. L'économie n'est plus cette science du calcul rationnel qui s'applique naturellement à l'ensemble des activités humaines cultures et liens sociaux compris. Une science pure mais sans objet identifiable. C'est une science sociale qui s'intéresse à un objet clairement circonscrit : l'ensemble des activités monétarisées. Une telle définition permet, de plus, de réencastrer l'économie dans la société, dans ce que Braudel (1980) nomme « l'ensemble des

⁴ Comme par exemple, dans la citation suivante : « Avec l'unité de compte, c'est un langage commun qui est créé permettant une coordination plus aisée des activités séparées » (p. 20)

⁵ Dimension symbolique également soulignée par Lordon et Orléan : « Si la monnaie a ainsi à voir avec le communautaire en un sens très profond, on peut alors spontanément tenté de former l'intuition qu'elle n'est pas sans affinité avec le phénomène religieux » En effet, ces deux auteurs donnent une définition du religieux très proche de notre conception du symbolique « Il y a donc quelque chose comme un religieux formel, indépendamment et antérieurement aux contenus variés qui peuvent s'y investir. On pourrait définir ce religieux formel comme l'ensemble des mécanismes de production de communautés cimentés par des croyances et des affects collectifs ou, inversement comme l'ensemble des mécanismes de production de croyances et d'affects collectifs constitutifs de communauté. Cette forme générale du religieux ainsi définie est déclinable dans de ombreux domaines de manifestation du collectif : le théologique, l'Etat, les valeurs morales et aussi – telle est notre proposition – le monétaire » . (Lordon Orléan, 2006, p. 27)

ensembles ». En effet, cette monétarisation signifie que l'extension (ou la rétractation) de la sphère économique ne résultent pas nécessairement des mécanismes auto régulateurs du marché, mais relève aussi d'une décision collective. La marchandisation du vivant et du lien social n'est donc pas inéluctable, fatale, mais est la conséquence de décisions économiques et politiques qui doivent relever d'un choix démocratique (les débats actuels sur le brevetage du vivant ou le logiciel libre montrent que les activités ne deviennent pas spontanément « économiques »). Par ailleurs, la définition proposée permet de ne pas assimiler richesse et richesse économique. Si, comme nous l'avons vu, la monétisation de la production donne une valeur économique aux biens et délimite ainsi la sphère économique, elle ne dit rien, en revanche, sur le degré d'utilité sociale lié à cette production de valeur. La monnaie ne mesure pas la production à l'utilité sociale des biens mais à leur valeur économique, c'est à dire à leur capacité à être échangés. Il y a bien d'autres richesses en dehors des richesses économiques – richesses sociales, richesses culturelles, richesses naturelles ... - qui échappent à la production et à la mesure monétaire, on ne peut et ne doit donc pas réduire la richesse d'une société à sa capacité à faire naître de la valeur économique⁶.

Enfin, une telle définition de l'économie ne naturalise pas la rareté. La rareté n'est en rien le déclencheur de la pauvreté, elle est le produit ou sous produit d'une organisation économique qui ne se donne pas pour objectif son éradication. Au contraire, c'est l'assujettissement des activités humaines à la quête sans fin de rentabilité et d'accumulation du capital qui crée de nouvelles sources d'exclusion et de pauvreté. Ainsi, parler de rareté des ressources permet de masquer l'exclusion qui est inhérente au système économique en place. Les personnes qui n'obtiennent pas de place au moment de la production du fait de l'insuffisante rentabilité de leur apport se trouvent privés de toute possibilité d'accès à la production collective. Faute de droits à prélever sur l'ensemble (revenus monétaires obtenus lors de la production de valeur) ils se trouvent exclus de la dépense. Cette exclusion économique, n'a rien à voir avec l'avarice supposée de la nature, mais est le résultat d'un fonctionnement économique qui ne retient que les plus rentables et disqualifie les autres. De plus, la rareté est le produit d'un système économique qui cherche en permanence la valorisation du capital. La production, l'emploi des facteurs, se fait là où la demande solvable est la plus forte, donc là où le capital recevra sa rémunération la plus intense. Ainsi, les ressources productives sont affectées non pas en fonction de leur utilité sociale mais avant tout en fonction de la rentabilité de leur utilisation, de leur capacité à faire naître du profit. De ce fait on assiste à une inégalité extrême dans la réponse aux besoins de la collectivité. Alors, que certains seront victimes de la supposée avarice de la nature d'autres épuiseront par un « excès de consommation » les ressources naturelles. (formation, incitation au travail ...).

Ainsi, en changeant de lunettes, en quittant le cadre micro économique pour un cadre macro économique, le développement durable change de nature : ce n'est plus la poursuite d'une croissance durable, mais la recherche d'un nouveau modèle économique qui s'appuie sur l'intelligence démocratique des territoires pour définir l'intérêt général. Or, ce modèle n'est pas purement théorique, il émerge un peu partout dans le monde sous le nom d'économie solidaire. Celle-ci possède trois dimensions. Premier point, la dimension politique. Tout d'abord, il est bon de le rappeler, l'économie solidaire est, avant tout, un militantisme politique. Un militantisme qui présente la singularité de conjuguer discours antilibéral et actions pragmatiques dans le domaine économique. Ensuite, une vision macro économique de l'économie ne réclame pas obligatoirement l'intervention d'une instance coercitive et régulatrice chargée de l'intérêt collectif. Au contraire, la forte demande de participation qui s'exprime aujourd'hui dans les démocraties européennes, souligne la nécessité de l'instauration de politiques publiques renouvelées (Laville, Magnen et al., 2005). Exigence

⁶ Voir sur ce point la réflexion proposée par J-M Harribey (2004).

que le terme gouvernance n'exprime qu'imparfaitement dans la mesure où ce terme privilégie l'introduction d'une rationalité entrepreneuriale et instrumentale dans la conduite des affaires collectives (Eme, 2003). Tout au contraire, l'économie solidaire vise à développer un agir communicationnel au sein même de la sphère étatique. Il s'agit d'équilibrer la représentation par la participation active des citoyens. Cette conception républicaine de la démocratie fait de la délibération publique un élément central de toute régulation. L'intérêt général politique, mais aussi l'intérêt économique collectif doivent se définir démocratiquement par l'instauration d'un débat public porté par l'ensemble des acteurs. La détermination du cadre de vie de la collectivité doit, dans toutes ses dimensions (politique, économique et culturelle), passer par la délibération.

Deuxième point, la dimension économique. L'économie solidaire est une autre pratique de l'économie. Les initiatives d'économie solidaire s'efforcent d'ajuster l'offre à la demande non par les mystères de la main invisible du marché, mais par les mécanismes politiques de la délibération. Reposant sur le principe un homme une voix, les organisations solidaires, dans la lignée du mouvement associationniste de 1848, s'efforcent d'introduire la démocratie au cœur même de l'acte productif. Il ne s'agit plus d'encadrer, de contenir une économie qui détruit la démocratie, mais de développer une économie qui renforce et étend la démocratie. De plus, l'économie solidaire cherche à subordonner le bien au lien, à retisser, par la pratique économique, des liens sociaux. Dans cette perspective, l'économie solidaire s'oppose à une vision contractuelle et individualiste du lien social. De même, à la différence des solidaristes (Bourgeois, Durkheim, etc.), l'économie solidaire ne conçoit pas le lien social comme une production systémique engendrée par l'Etat. Selon les tenants de l'économie solidaire, en démocratie, le lien social résulte à la fois d'un cadre législatif, d'échanges marchands et d'un horizon symbolique particulier : la recherche d'égalité entre altérité radicale. Enfin, l'économie solidaire est une réponse à un usage illimité et spéculatif de la monnaie. Par la délibération collective, sur ce qui doit relever de l'échange monétaire et ce qui doit lui échapper (les découvertes génétiques par exemple) l'économie solidaire permet de délimiter la sphère économique. L'étendue de celle-ci ne résulte donc pas des forces du marché et de la recherche de l'intérêt individuel - même si elle les prend en compte - elle est subordonnée au choix démocratique. Par ailleurs, l'économie solidaire, comme en attestent différentes pratiques telles que les systèmes d'échanges locaux, cherche à limiter la monnaie à ses fonctions d'incitation et de mesure de la production et d'intermédiaire à l'échange. Ce qui revient à s'opposer aux pratiques monétaires spéculatives qui consistent à utiliser la monnaie pour elle-même et non pas comme facilitateur de l'échange économique. La monnaie devient alors un média qui renforce le lien d'une communauté politique et non plus cet objet du désir illimité qui, comme le notait déjà Aristote, détruit le lien social. Cette volonté de soumettre la monnaie à l'intérêt de la communauté, s'accompagne naturellement d'une volonté d'élargir l'usage de la monnaie à l'ensemble des membres de la communauté. La monnaie n'étant plus perçue comme un facteur d'exclusion (fossé entre ceux qui la possèdent et ceux qui ne la possèdent pas), mais comme un facteur d'inclusion (tout membre de la communauté se voit garantir un accès à la monnaie). Ainsi, selon nous, l'économie solidaire est une économie où les fonctions de la monnaie sont limitées tandis que l'usage de la monnaie est démocratisé.

Troisième point, la dimension symbolique. L'économie solidaire n'est pas une simple étiquette rassemblant des activités diverses qui ont pour point commun de développer des activités économiques en vue de tisser du lien social. C'est un projet d'approfondissement de la démocratie visant à développer la participation au sein de la société civile, à associer les citoyens aux décisions au sein du système politique et à étendre la démocratie au sein même du système économique. Il s'agit donc de soumettre la logique économique à la logique politique. Projet en opposition avec les pratiques du capitalisme actuel qui tire sa légitimité

d'une idéologie libérale dominante, même si les pratiques monopolistiques effectives du capitalisme sont en contradiction avec le régime de justification auquel il se réfère. L'économie solidaire est donc, au sens fort du terme, une utopie, un projet global de société faisant du débat démocratique la pierre angulaire du vivre ensemble. Ainsi, l'économie solidaire, dans l'ordre symbolique, conteste la définition orthodoxe de l'économie qui sert de légitimation au capitalisme. L'économie solidaire en rappelant la multiplicité des modes d'échanges de biens et de services dans l'économie (le marché, la redistribution, la réciprocité), conteste l'assimilation entre richesse et richesse économique et met en lumière la part d'idéologie se cachant derrière la définition orthodoxe de l'économie. Surtout, en combattant l'idéologie libérale, en contestant la domination de l'ordre économique et en proposant d'approfondir et d'élargir la démocratie, l'économie solidaire propose un projet de société alternatif, l'espoir d'un monde meilleur, une utopie capable de combattre la nostalgie xénophobe qui tente les perdants de la globalisation économique. Enfin, l'économie solidaire est un discours savant, un objet scientifique discuté par les sciences sociales, le sujet de publications dans des revues du CNRS, un champ de recherche en construction qui permet de mieux comprendre la spécificité de ce secteur, mais qui, en même temps, comme toute thématique propre aux sciences sociales, contribue à éclairer les acteurs sur ce qu'ils sont en train de faire, à modifier parfois, leurs pratiques et leurs discours et, par là-même, contribue donc à modifier la réalité que ce champ de recherche entend saisir. Ainsi définie, l'économie solidaire n'est plus un oxymore vide de sens, mais une remise en cause de la représentation dominante de l'économie. Cette remise en cause acceptée, il est alors possible de regarder, dans la réalité empirique, en quoi l'économie solidaire peut nourrir une approche novatrice du développement durable.

2. L'ECONOMIE SOLIDAIRE : UNE REALITE INTERNATIONALE PERMETTANT UNE APPROCHE PRAGMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La question du développement durable ne se pose pas de la même manière dans les « pays du Sud » et dans les « pays du Nord ». Les stratégies de développement durable doivent donc être différentes au Nord et au Sud du fait de contextes socioéconomiques différents. L'imposition d'une norme unique par les instituts financiers internationaux est donc condamnée à l'échec. Ce n'est donc pas la recette qu'il faut changer, mais l'idée même de recette unique qu'il faut abandonner. Or, au Nord comme au Sud, les populations aspirent à être acteur de leur propre développement, à définir elle-même les projets économiques les mieux adaptés à leurs besoins et à leurs territoires. En faisant du débat public le mode de régulation économique privilégié d'une communauté politique, l'économie solidaire permet une approche renouvelée du développement durable. En effet, nous venons de le voir, d'un point de vue théorique, l'économie solidaire, réconcilie trois dimensions que la pensée économique a fini par disjoindre : le politique, l'économique, le symbolique. Il s'agit d'une économie humaniste qui fait confiance à la délibération démocratique pour concilier argent et valeur. Certes, voilà un beau programme, mais concrètement ? Concrètement, l'économie solidaire est un ensemble d'initiatives micro économiques qui recouvrent des réalités aussi diverses que des ressourceries, des systèmes d'échanges locaux, des crèches parentales, des cuisines collectives, des coopératives d'agriculteurs biologiques, certaines activités de micro crédit, des sociétés anonymes oeuvrant dans le commerce équitable ou des associations développant du tourisme solidaire. L'économie solidaire n'est ni une économie caritative visant à réparer les dégâts de la globalisation ni une économie informelle où se développent les trafics de tous

genre. L'économie solidaire est une économie mise en œuvre par la société civile pour, d'une part, maintenir le lien social dans un territoire spécifique et, d'autre part, approfondir la démocratie dans toutes les sphères (politiques, économiques, civiles), de tous les pays. L'économie solidaire est une réalité internationale sous-estimée (premier point). Une réalité internationale qui a une conception du développement, sensiblement différente de la vision libérale (deuxième point).

2.1. L'économie solidaire : une réalité internationale

Les premières rencontres des acteurs de l'économie solidaire, organisées à l'initiative des pays du Sud à Lima, donnent la définition suivante de l'économie solidaire : « [...] elle s'appuie sur la coopération, le partage et l'action collective. Elle place la personne au centre du développement économique et social »⁷. Définition complétée par un autre réseau mondial d'acteurs de l'économie solidaire, celui de l'Alliance pour un monde responsable pluriel et solidaire : « Activités de production, de distribution et de consommation contribuant à démocratiser l'économie à partir d'engagements citoyens au niveau local et global ». L'économie solidaire n'est donc pas un concept séduisant nourrissant les colloques de chercheurs en mal d'originalité, mais une étiquette utilisée par des militants d'une autre mondialisation, pour regrouper des initiatives qui prennent des formes différentes suivant les pays, mais qui présentent un certain nombre de points communs. Lesquels ?

2.2.1 Des caractéristiques partagées ...

L'économie solidaire ne concerne pas un secteur d'activités mais plusieurs. Combien ? Ni les chercheurs ni les acteurs ne sont parvenus à un accord en ce domaine. Mais, il y a consensus autour de certaines activités comme l'épargne et la finance solidaire (micro crédit solidaire), le commerce équitable, les réseaux d'échanges locaux, les services aux personnes, etc. Ces initiatives, qui prennent des formes aussi différentes que des coopératives de recyclage ou des sites Internet luttant contre la fracture numérique, possèdent quatre éléments communs qui ont été identifiés lors des deuxièmes rencontres « Globalisons la solidarité »⁸ (GESQ, 2002):

- 1-Activités productives répondant à des besoins sociaux plutôt qu'à la rentabilité du capital.
- 2-Production de biens et de services reposant sur la participation (hommes et femmes).
- 3-Constitution de réseaux sociaux (locaux, nationaux et internationaux) sur des bases de concertation et de coopération.
- 4-Contribution à une régulation démocratique de l'activité économique.

Ces quatre éléments, affirment les auteurs de la synthèse de cette réunion internationale d'entrepreneurs de l'économie solidaire, englobent «les activités qui fonctionnent sur la base des principes suivants :

- une propriété collective qui est impartageable
- le partage des richesses en fonction des personnes plutôt que du capital
- la liberté d'adhésion et la gestion démocratique
- l'autonomie de décision et de gestion par rapport à l'Etat » (GESQ, 2002, p.8)

⁷ Déclaration de Lima, première rencontre « Globalisons la solidarité ».

⁸ Elles se sont tenues à Québec à l'automne 2001.

Autrement dit, l'économie solidaire est ce que l'un des pays membres de la Francophonie, le Luxembourg, nomme : « le troisième pilier de l'économie ». A côté du principe de redistribution porté par l'Etat et du principe de profit développé par les entreprises capitalistes, l'économie solidaire est une activité économique régie par le principe de réciprocité et initiée par les acteurs de la société civile.

A tous ces points communs, identifiés par les acteurs eux-mêmes, nous voudrions insister sur une autre réalité commune : « le passage ». L'économie solidaire est, selon nous, une économie de passage. Il s'agit de pratiques économiques qui, dans la plus grande majorité des cas⁹, cherchent à développer des activités économiques appartenant à ce que Fernand Braudel nomme « l'économie de rez-de-chaussée », afin de :

a) Passer d'un cadre informel à un cadre juridique reconnu. Il s'agit de donner un statut juridique (association, coopérative, etc.) à des activités qui n'en avaient pas.

b) Passer de l'économie de survie à une économie de subsistance, puis à une économie de marché. Il ne s'agit pas de postuler à priori, l'existence d'un marché. Plus pragmatiquement, ces activités doivent permettre, dans un premier temps, d'assurer la survie de la famille puis, dans un deuxième temps, de permettre de développer des échanges économiques à l'intérieur de la communauté, puis, éventuellement, dans un troisième temps, d'accéder à l'économie de marché.

c) D'offrir une passerelle vers l'espace public. Il s'agit de permettre aux exclus, aux bannis, de retrouver une dignité, de reconstruire dans l'entraide une identité collective. A partir du constat de problèmes et d'intérêts communs, l'économie solidaire permet, par la délibération collective, de construire une parole communautaire qui va se faire entendre dans l'espace public. Il s'agit donc de construire un chemin permettant d'accéder à la citoyenneté politique à partir d'activités concrètes.

2.2.2.... qui s'incarnent de manière différente suivant les contextes

Si l'économie solidaire est présente partout, elle prend partout des formes différentes. Ne serait-ce que parce que le Nord, n'est pas le Sud : le poids de l'Etat n'est pas identique, la question agricole ne se pose pas dans les mêmes termes et surtout le développement de l'économie de marché n'est pas au même stade. Du coup, l'économie solidaire prendra des contours et des noms reflétant ces particularismes locaux. Par exemple, au Québec marqué par une forte tradition d'entreprises coopératives et le développement de fonds de pensions syndicaux soutenant les entreprises communautaires, on parlera volontiers d'économie sociale. En Amérique du Sud, la critique de l'impérialisme américain et l'influence profonde de la théologie de la libération sur les mouvements populaires issus de la société civile expliquent pourquoi le terme « économie populaire et solidaire » est souvent employé. Dernier exemple, dans l'Afrique francophone, on parlera volontiers d'économie « sociale et solidaire » pour décrire les initiatives d'économie solidaire se développant, le plus souvent, en réactivant les valeurs des communautés traditionnelles. Mais, ni le Nord ni le Sud ne sont des réalités homogènes, culturellement, bien sûr, mais aussi économiquement. Il existe des zones de grande pauvreté à l'intérieur des pays du Nord et des enclaves de forte prospérité dans les pays du Sud. L'économie solidaire est, d'abord, une économie au service du lien donc du lieu, puisque le lien social n'est pas de même nature en ville ou à la campagne, dans des zones désertiques ou surpeuplées, etc. L'économie solidaire est une économie qui vise au développement de l'individu par le développement de la collectivité dans laquelle il vit. C'est pourquoi, une même initiative, comme un réseau d'échange sera non seulement très différente

⁹ Il y a, bien sûr, des exceptions, comme la finance solidaire, par exemple.

en France et en Argentine, mais à l'intérieur même d'un même pays (la France, par exemple) n'aura pas les mêmes règlements et les mêmes fonctions de régulation sociale (Bayon, 1999 ; Blanc, Ferraton, Malandrin, 2003). S'incarnant dans des territoires différents qu'elle cherche à développer, l'économie solidaire prend, nécessairement, des formes diverses. Mais cette diversité n'est pas simplement imposée par le contexte local, elle est due à la nature même de l'économie solidaire. L'économie solidaire repose sur l'idée qu'il n'y a pas de développement profitant à l'ensemble d'une communauté sans organisation démocratique de cette communauté, sans participation effective de chacun. Or, la démocratie participative est, par nature, une démocratie ouverte, non figée. Il n'y a pas une bonne manière, universelle et atemporelle, de prendre des décisions collectivement de manière démocratique. Chaque communauté politique forge, teste et remet en cause les modalités de décision qui lui paraissent le plus adaptées. Parce que l'économie solidaire est une initiative de démocratie participative, personne ne peut l'enfermer dans un kit prêt à l'emploi, une recette qu'il suffirait de suivre pour parvenir au succès.

Au niveau international, l'économie solidaire s'incarne dans des initiatives nombreuses et variées. Suivant les pays et les continents, ces initiatives prennent des noms différents, mais aujourd'hui, au niveau mondial, le terme « Economie social et solidaire » est utilisé par les acteurs du Nord et du Sud qui se reconnaissent dans les principes communs que nous avons rappelés. L'économie sociale et solidaire est une appellation internationale qui traduit des pratiques diversifiées adaptées à leur contexte, mais porteuses de valeurs universelles : solidarité et démocratie.

2.2. Une nouvelle conception du développement

Conditionné par les trente glorieuses, les élites politiques et économiques sont généralement persuadées qu'il faut créer du développement économique pour tisser du lien social. Dans une économie de service c'est pourtant l'inverse qui est vrai. Seule la confiance, les liens sociaux noués permettent de développer des services durables qui rendent service à l'ensemble de la communauté. C'est le débat dans l'espace public qui permet à un territoire de se réguler de manière optimum. Or, ce débat dans les espaces publics de proximité est au cœur même de l'économie solidaire. C'est pourquoi, elle porte en elle un modèle de développement offre une alternative à la conception libérale imposée par les institutions financières internationales. Conception qui a été justement et fortement critiquée par des personnalités comme Alfred Sauvy, François Perroux ou René Passet dont les réflexions ont constitué ce que Claude Albagli (2004) nomme « la conception francophone du développement ». L'économie solidaire est en résonance avec cette dernière. Certes, le modèle anglo-saxon actuel n'est plus celui remis en cause, hier, par les spécialistes francophones du développement. Cette combinaison étrange de keynésianisme et de néoclassicisme misant sur le financement des infrastructures étatiques pour favoriser l'accession des pays au marché mondial est désormais révolue. Cependant, aujourd'hui, après cet échec et l'impasse des modèles dits de « croissance endogène » proposés par les marxistes, les institutions financières internationales cherchent à imposer un programme économique d'inspiration néolibéral que l'on peut résumer en trois points :

- Au niveau macro économique, un programme d'ajustement structurel : maîtrise des déficits publics, remboursement de la dette, privatisation, etc.
- Sur le terrain, une aide directe aux ONG internationales et les ONG locales. Face à des Etats jugés, à la fois, inefficaces et corrompus, les institutions internationales tendent à réorienter leurs financements vers des organisations privées, plus proches des réalités de terrain, mais

également moins soucieuses des questions d'équilibre entre territoires que les Etats et surtout moins à même de remettre en cause la stratégie choisie que les experts internationaux.

Développement du micro crédit. Face à un système bancaire trop concentré dans les grandes villes des pays du Sud et très frileux, il s'agit d'encourager les petits prêts pour développer des entreprises individuelles. Ces prêts peuvent, parfois, être développés dans une logique solidaire (cautionnement par une organisation collective, faible taux d'intérêt, projet validé par la communauté, accompagnement avant et après la création d'entreprise) mais, la plupart du temps, ils le sont dans une logique purement utilitariste (cautionnement par la famille, taux d'intérêt à deux chiffres, validation uniquement par l'adéquation projet/personne, pas de suivi). Il s'agit, en réalité, de développer un « capitalisme aux pieds nus », de faire peser la persistance de la pauvreté, non pas sur des mécanismes socio économiques structurels, mais sur l'incapacité de certains à devenir des entrepreneurs. La pauvreté n'est plus le résultat d'une répartition inégale de la croissance, mais la conséquence de l'incapacité de certains à prendre des risques économiques.

Il ne s'agit pas, ici, de se lancer dans une savante critique de ce nouveau modèle. Mais de rappeler que si, dans quelques pays, ce modèle peut connaître un succès certain, il s'avère désastreux dans beaucoup d'autres. De plus, globalement, les inégalités, toutes les enquêtes du PNUD le montrent, ne font que s'accroître. Il convient donc de proposer une alternative, un autre modèle de développement, plus efficace. Celui de l'économie solidaire peut, lui aussi, se résumer en trois points :

Développer l'économie de subsistance collective (et non individuelle). Il s'agit de partir de la réalité de bien des pays : la quasi-inexistence d'une économie de marché et le maintien de l'immense majorité de la population dans l'économie informelle. Dans cette configuration, l'économie solidaire propose, non pas que chacun joue sa carte personnelle, mais que l'on passe d'activités informelles individualisées à des activités économiques de subsistance formelles et contribuant au bien-être de la collectivité. L'individu s'enrichit en offrant à la collectivité un service qu'elle attend (propreté, sécurité, nourriture, construction, etc.) ; en s'enrichissant de la sorte, la communauté offre à l'individu un cadre de vie plus agréable qui renforce son bien-être. Sur le terrain, l'économie solidaire ne vise pas à enrichir les individus les plus performants, mais à améliorer le cadre de vie de chacun par la participation de tous.

Renforcer les capacités d'action de l'Etat. Au niveau macro économique, l'économie solidaire ne combat pas l'Etat, au contraire. L'économie solidaire cherche à encourager l'aide sociale et les services publics. Pourquoi ? Parce que, aujourd'hui, dans une économie de service, la richesse économique est le fruit de la cohésion sociale. Plus, sur un territoire, des liens sociaux seront forts, plus des acteurs auront la confiance collective nécessaire au lancement d'innovations sociales qui seront sources de profit pour leurs prometteurs et la communauté qui les soutient.

Contester la vision mise en place par les institutions financières internationales. Si, les institutions financières internationales ont, aujourd'hui, recentré leur programme d'action sur la lutte contre la pauvreté, elles restent prisonnières d'une vision étroite de l'économie et font plus confiance à l'expertise de personnes formées dans les grandes écoles américaines qu'aux connaissances locales des peuples pour sortir les territoires de la pauvreté. L'économie solidaire plaide, d'une part, pour que ces institutions sortent de la solution unique et, d'autre part, pour qu'elles s'appliquent à elles-mêmes les règles de bonne gouvernance (transparence, démocratie, consultation des ONG, etc.) qu'elles cherchent à imposer aux Etats qui font appel à leurs services.

L'économie solidaire s'inscrit dans un développement durable. Mais le développement durable n'est pas uniquement synonyme de profits durables. Il ne s'agit pas, simplement, de créer de la richesse qui ne détruit pas notre planète. Il ne s'agit pas de continuer le même jeu en s'auto disciplinant, mais de changer les règles du jeu. Préserver l'avenir des générations futures, c'est produire autrement. Comment ? Démocratiquement ! Notre cadre de vie n'est pas composé d'unités indépendantes. Notre cadre de vie est indissociablement écologique, social, économique et culturel. Pour que les générations futures vivent au moins aussi bien que les générations présentes, il faut en même temps, polluer moins, réduire les inégalités, créer des emplois, maintenir la diversité culturelle, le tout dans un cadre démocratique. Au fond, l'économie solidaire est une critique constructive du développement durable qui repose sur un postulat simple : pas de développement durable sans démocratie durable. Ainsi, pour résumer cette seconde partie, on peut définir l'économie solidaire comme étant une conception alternative du développement qui enrichit la notion de développement durable d'une exigence universelle de démocratie.

« La diversité culturelle est une condition du développement économique », rappelle avec force Dominique Wolton (2004, p. 372). Symétriquement, seule la diversité des modèles de développement économique garantit la diversité culturelle. L'économie solidaire cherche à allier universalité des valeurs et diversité des pratiques. L'économie solidaire est une aide précieuse pour le combat pour le développement durable francophone : elle possède des forces militantes internationales déjà sensibilisées au thème de la diversité et elle propose un cadre théorique qui permet de rappeler que tout n'est pas économique, en particulier, mais pas seulement, la culture. De plus, l'économie solidaire, contrairement au modèle libéral, soutient une régulation étatique, mais démocratique, de l'économie. Au Nord, elle œuvre activement à la promotion d'un service public renouvelé s'articulant localement autour d'espaces publics de proximité. Au Sud, elle vise au renforcement d'un Etat social régulateur garant de la cohésion sociale. Enfin et surtout, l'économie solidaire est au service des populations : elle renforce les capacités d'agir des citoyens qui sont acteurs et non pas objet du développement, elle approfondit la démocratie en la faisant pénétrer dans la sphère économique. L'économie solidaire a gagné, sur le terrain, le cœur des citoyens, mais n'a toujours pas conquis la légitimité à laquelle elle aspire.

BIBLIOGRAPHIE

- Aristote (1994), *Ethique à Nicomaque*, trad. J. Tricot, Vrin, Paris.
- Bayon D. (1999), *Les systèmes d'échanges locaux, pour un vrai débat*, Levallois-Perret, Yves Michel.
- Blanc J., Ferraton C., Malandrin G. (2003), « Les systèmes d'échange local », *Hermès*, N°36.
- Boncoeur J. et Thouément H. (1989), *Histoire des idées économiques*, T.1, Nathan, Paris.
- Braudel F. (1980 b), *Civilisation matérielle, Economie et capitalisme*, trois tomes, Armand Colin, 2^e ed, Paris.
- Caillé A. (2005), *Dé-penser l'économique : contre le fatalisme*, La Découverte/MAUSS, Paris.
- Dacheux E. Goujon D., (2006) « L'économie solidaire au chevet de la construction européenne », Grenoble, actes du sixième colloque Réseau inter-universitaire de l'économie sociale et solidaire.
- Dacheux E., Laville J.L. (2003), *Economie solidaire et démocratie*, Hermès, N°36, Cnrs éditions, Paris.
- Dacheux E., Goujon D., Ternaux P. (2003), « Mondialisation et mutations du travail et de l'emploi : une solution alternative l'économie solidaire ? » in Euzéby C., Carlier F. et al., *Mondialisation et régulation sociale*, deux tomes, L'Harmattan.
- Dacheux E. Goujon D. (2002), « De nouveaux outils pour comprendre l'économie solidaire », *RECMA*, N°284.
- Defalvard H. (2000), *La pensée économique néoclassique*, Dunod, Paris.
- Denis H. (1980), *Histoire de la pensée économique*, PUF, Paris, 6^e ed.
- Dorémus-Mège C. (2003), *Convergences et spécificités des approches du groupe de travail Economie solidaire-Economie populaire*, Document de travail CRID, CRID.
- Eme B. (2003), « Agir solidaire et publicité des conflits », *Hermès*, N°36.
- Fall A.S., Favreau L., Larose G. (dir.) (2005), *Le Sud et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives ?*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Fournier T., Goujon D. (1999), *La protection sociale au risque des approches sélectives de la pauvreté*, in *L'état de la France 1999-2000*, pp.550-553, ouvrage collectif coordonné par S. Cordelier et E. Poisson, La Découverte, 640p.
- Fraisse L., « Economie solidaire et démocratisation de l'économie », in *Hermès*, N°36, 2003.
- GESQ, (2002), *L'économie sociale et solidaire une perspective Nord-Sud*, deuxième rencontre sur la globalisation de la solidarité, synthèse et conclusion, Québec, GESQ.
- Harribey J.M. (2004), *Une conception de la richesse non marchande pour sortir du faux dilemme croissance-décroissance*, actes du colloque *Le concept de développement en débat*, université de Bordeaux IV, consulté sur <http://harribey.u-bordeaux4.fr>
- Hayek F. (1967), *Studies in Philosophy and Economics*, Chicago, The University of Chicago Press.

- Houtard F. (1997), Les alternatives au modèle néo-libéral : l'apport de trois années des cahiers Alternatives Sud, Communication au colloque « Solidarité socialiste sur la mondialisation », université libre de Bruxelles.
- Jacquet P. (2007), « Economie du développement : du concept majeur « d'ordre social », Le Monde, 25 avril.
- Keynes JM. (1969), Théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie(1936),Paris, Payo.
- Lane G (2006), « Gary Becker et l'analyse économique des phénomènes sociaux », article paru en 1993 in Liberté économique et progrès social N°67, 1993, consulté en juin 2006 sur <http://blog.gerogelane.fr>
- Laville J.L. (dir.) (2007), L'économie solidaire, une perspective internationale, nouvelle édition, Paris, Hachette.
- Laville J.L., Cattani A.D. (2005), Dictionnaire de l'autre économie, Paris, Desclée de Brouwer.
- Laville J.L., Magnen J.P. (2005), Action publique et économie solidaire : une perspective internationale. Ramonville Saint-Agne, Erès.
- Lipietz A. (2001), Pour le tiers secteur, l'économie sociale et solidaire : pourquoi et comment ?, Paris, La Découverte.
- Marx K. (1993), Le capital. Critique de l'économie politique (1875), ouvrage publié sous la responsabilité de J-P Lefebvre selon la 4^e édition allemande, Paris, PUF.
- Mouvements (2002), L'économie sociale et solidaire : un projet politique, Mouvements, N°19.
- Nême C. (2001), La pensée économique contemporaine depuis Keynes, Economica, Paris.
- Polanyi K. (1983), La grande transformation, Paris, Gallimard.
- Pour (2001), Economie solidaire : ancrer l'utopie, tisser l'avenir, Pour N°172.
- Prévost B. (2001), « Adam Smith : vers la fin d'un malentendu ? », L'économie politique, N°9.
- RIPESS (2007), « Participation du Ripes au FSM de Nairobi », Ripess Info N°14, www.ripess.net.
- Schmitt B. (1984), Inflation, chômage et malformations du capital, Economica, Castella, Albeuve, Suisse.
- Sicard J-F. (2003), « Economie et philosophie chez Adam Smith », Sens public, www.sens-public.org, consulté en septembre, 2006.
- Véraga F. (2000), « Libéralisme et éthique », L'économie politique, N°6.
- Viveret P. (2003), Reconsidérer la richesse, Editions de l'aube, La Tour d'Aigues.
- Weber M. (1971), Economie et société, Plon, Paris.